



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 7 septembre 2005 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente et messieurs les conseillers André Levac et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absente madame la conseillère Louise Poirier.

CE-2005-1345

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 30 AOÛT ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2005 DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux de la séance spéciale du 30 août et de la séance ordinaire du 31 août 2005 du comité exécutif de la Ville de Gatineau ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2005-1346

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 34 - 57 943,19 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 34 - 218 257,83 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 33 - 3 056,59 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 32 - 195 670,96 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 34, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 34, la liste des réquisitions numéro 33 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 32 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 34	Pièces de comptes à payer	57 943,19 \$	22 au 26 août 2005
Liste PD numéro 34	Pièces de comptes à payer	218 257,83 \$	22 au 26 août 2005
Liste des réquisitions numéro 33	Pièces de comptes à payer	3 056,59 \$	22 au 26 août 2005
Liste des embauches numéro 32	Embauches de personnel temporaire	195 670,96 \$	15 au 19 août 2005

Un certificat du trésorier a été émis le 2 septembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1347 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-33 - 1 618 960,65 \$ - PÉRIODE DU 18 AU 24 AOÛT 2005**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-33 d'un montant total de 1 618 960,65 \$ pour la période du 18 au 24 août 2005.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 septembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1348 **AUTORISER HOCKEY OUTAOUAIS ET LES CINQ ASSOCIATIONS DU HOCKEY MINEUR À UTILISER LES 11 ARÉNAS - CHAMPIONNATS PROVINCIAUX DE HOCKEY MINEUR 2006 « COUPE DODGE » - 12 AU 16 AVRIL 2006**

CONSIDÉRANT QUE Hockey Outaouais a obtenu l'organisation des Championnats provinciaux de hockey mineur 2006 « Coupe Dodge » qui se tiendront en Outaouais du 12 au 16 avril 2006;

CONSIDÉRANT QUE Hockey Outaouais désire tenir ces Championnats dans les arénas des villes de Gatineau, Val-des-Monts, St-André-Avellin, Maniwaki et La Pêche;

CONSIDÉRANT QUE les autres villes vont confirmer leur participation dans l'organisation de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de ces Championnats entraînera des retombées économiques importantes pour la Ville de Gatineau et la région de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE les cinq associations de hockey mineur de la Ville de Gatineau ont la responsabilité de couvrir des volets de la compétition :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise Hockey Outaouais et les cinq associations du hockey mineur à utiliser les 11 arénas pour présenter les Championnats provinciaux de hockey mineur 2006 « Coupe Dodge » du 12 au 16 avril 2006 et ce, gratuitement.

Adoptée

CE-2005-1349 **FERMETURE COMPLÈTE DE LA RUE SCOTT ENTRE LES RUES SAINT-JEAN-BOSCO ET BOOTH - DÉMONSTRATION DE PLANCHE À ROULETTES - 16 SEPTEMBRE 2005**

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs Saint-Jean-Bosco est une association de quartier reconnue par la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le vendredi 16 septembre 2005, le Comité des loisirs Saint-Jean-Bosco tiendra un événement de planche à roulettes sur la rue Scott adjacente à l'école Saint-Jean-Bosco;

CONSIDÉRANT QUE les Services de police, de sécurité incendie et d'ingénierie ont approuvé la fermeture de la rue Scott entre les rues Saint-Jean-Bosco et Booth de 12 h à 20 h le 16 septembre 2005 pour la démonstration de planche à roulettes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la fermeture de la rue Scott entre les rues Saint-Jean-Bosco et Booth, dans le cadre de l'événement de démonstration de planche à roulettes organisé par le Comité des loisirs Saint-Jean-Bosco et ce, selon les conditions suivantes :

- Installer et retirer toute la signalisation requise, le tout tel qu'illustré au plan numéro C-05-300 lequel fait partie intégrante de la présente;
- Assurer un nombre suffisant d'adultes portant une veste de circulation orange pour diriger et contrôler la circulation;
- Assurer un accès pour les véhicules d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- Assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville;
- Dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire au Centre de services de Hull, avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurance « Responsabilité et indemnisation » et « Responsabilité civile générale ».

Adoptée

CE-2005-1350 **RATIFICATION DE LA LISTE DE LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-33 - 176 145,22 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste de locations et des achats de biens non durables numéro B-33 d'un montant total de 176 145,22 \$ pour la période du 16 au 22 août 2005.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 septembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1351 **RATIFICATION DE LA LISTE DE LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-34 - 95 412,07 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste de locations et des achats de biens non durables numéro B-34 d'un montant total de 95 412,07 \$ pour la période du 23 au 29 août 2005.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 septembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1352*

DEMANDE DE SUBVENTION CORPORATIVE - CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE CENTRAIDE OUTAOUAIS - 25 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a toujours été un partenaire de Centraide Outaouais dans ses projets de collecte de fonds;

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux ont contribué à la campagne de souscription pour un montant de 42 560 \$ en 2002, un montant de 48 483 \$ en 2003 et un montant de 51 006 \$ en 2004 constitué de dons et de profits d'activités, excluant les événements spéciaux;

CONSIDÉRANT QUE Centraide Outaouais vient en aide à près de 72 organismes locaux et régionaux et son rôle est essentiel auprès de ces derniers :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accorder une subvention corporative d'un montant de 25 000 \$. De plus, la Ville versera un montant supplémentaire équivalent au montant de l'augmentation de la contribution des employés en 2005 par rapport à 2004 et ce, jusqu'à concurrence de 5 000 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 25 000 \$ à Centraide Outaouais 2005 à l'attention de madame Guylaine Beaulieu, 74, boulevard Montclair, Gatineau, Québec, J8Y 2E7.

Le solde de la subvention sera versé sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le directeur du Module des travaux publics et de l'environnement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11600-972	30 000 \$	Subventions diverses subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 septembre 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1353

SOUSSION 2005 SP 119 - LAURENT LEBLANC LTÉE - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - ROUTE VERTE ET SENTIERS RÉCRÉATIFS - SECTEURS DE GATINEAU ET DE MASSON-ANGERS - SERVICE D'INGÉNIEURIE - 1 033 470,87 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DES RIVERAINS, DES PROMENADES, DU LAC-BEAUCHAMP ET DE MASSON-ANGERS - THÉRÈSE CYR, PAUL MORIN, AURÉLE DESJARDINS ET LUC MONTREUIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Laurent Leblanc Ltée, 3000, chemin Navan, Gloucester, Ontario, K1C 7G4, pour les travaux de construction de sentiers récréatifs et de la Route verte dans les secteurs de Gatineau et de Masson-Angers, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 1 033 470,87 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 22 juin 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Cette résolution est essentielle à la signature des documents d'acquisitions de servitude nécessaire pour la réalisation des travaux sur les terrains privés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30137-009-49609	216 003,04 \$	Aménagement et réfection de divers parcs sentier rivière du Lièvre
06-30175-001-49610	280 315,15 \$	Aménagement des pistes cyclables boulevard Maloney
06-30175-002-49611	122 088,68 \$	Aménagement des pistes cyclables rue Jacques-Cartier
06-30212-001-49612	103 535,82 \$	Aménagement de sentiers récréatifs sentier Paiement
06-30281-003-49613	65 250,00 \$	Sentiers récréatifs sentiers Paiement
06-30281-008-49614	4 450,73 \$	Sentiers récréatifs sentiers Jacques-Cartier
06-30281-009-49615	178 934,20 \$	Sentiers récréatifs sentier route 309
04-13493	62 893,25 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 septembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1354

SOUSSION 2005 SP 185 - HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE - LOCATION D'UNE NIVELEUSE SANS OPÉRATEUR - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 188 364,94 \$ - CONTRAT DE QUATRE ANS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Hewitt Équipement Ltée, 5001, route Transcanadienne, Pointe-Claire, Québec, H9R 1B8, pour la location d'une niveleuse sans opérateur, au montant total de 188 364,94 \$ incluant les taxes pour quatre ans, le tout selon le devis qui accompagnait sa soumission déposée en date du 4 août 2005 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Période de location	Prix mensuel (excluant les taxes)
15 novembre 2005 au 15 mars 2006	10 160 \$
15 novembre 2006 au 15 mars 2007	10 260 \$
15 novembre 2007 au 15 mars 2008	10 260 \$
15 novembre 2008 au 15 mars 2009	10 260 \$

Le tarif horaire pour la période entre le 15 mars et le 15 avril de chaque année sera de 63 \$ excluant les taxes.

Les fonds pour 2005 au montant de 11 686,54 \$ incluant les taxes seront pris à même le poste budgétaire 02-31310-516 – Déblaiement et enlèvement de la neige – Location à long terme et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir, au budget des années subséquentes, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 septembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1355

PROGRAMME DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES-QUÉBEC, VOLET 2.1 - RÉHABILITATION DE LA CONDUITE D'ÉGOUT DE LA RUELLE DE LA RUE BOUCHERVILLE, CONTRAT NUMÉRO 99-05 - DEMANDE DE PROLONGER LE DÉLAI DE RÉALISATION DES TRAVAUX ADMISSIBLES JUSQU'AU 31 MAI 2005 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2002-650 adoptée le 28 mai 2002, a accepté la proposition d'aide financière d'INFRASTRUCTURES-QUÉBEC dans le cadre des travaux du programme « INFRASTRUCTURES-QUÉBEC » volet 2.1 pour le projet de réhabilitation de la conduite d'égout de la ruelle de la rue Boucherville, contrat numéro 99-05 jusqu'à un montant total de 246 759 \$ et a autorisé la signature du protocole d'entente soumis par la direction générale d'INFRASTRUCTURES-QUÉBEC pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2002-1476 adoptée le 27 novembre 2002, a demandé à INFRASTRUCTURES-QUÉBEC de modifier l'article 6a) du protocole d'entente intervenu pour le projet de réhabilitation de la conduite d'égout de la ruelle de la rue Boucherville, contrat numéro 99-05, dossier numéro 300594 en y prolongeant le délai de réalisation des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2003, dans le cadre des travaux du programme « INFRASTRUCTURES-QUÉBEC » volet 2.1;

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'acheminer une nouvelle demande à INFRASTRUCTURES-QUÉBEC dans le but de prolonger le délai de réalisation des travaux admissibles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander à INFRASTRUCTURES-QUÉBEC de modifier à nouveau l'article 6a) dudit protocole d'entente en y prolongeant le délai de réalisation des travaux admissibles jusqu'au 31 mai 2005;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réhabilitation de la conduite d'égout de la ruelle Boucherville ont été terminés en mai 2005 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité demande à INFRASTRUCTURES-QUÉBEC de modifier l'article 6a) du protocole d'entente intervenu pour le projet de réhabilitation de la conduite d'égout de la ruelle de la rue Boucherville, contrat numéro 99-05, dossier numéro 300594 en y prolongeant le délai de réalisation des travaux admissibles jusqu'au 31 mai 2005, dans le cadre des travaux du programme « INFRASTRUCTURES-QUÉBEC », volet. 2.1.

Adoptée

CE-2005-1356

FERMETURE DE RUE POUR UNE VENTE DE VOITURES SUR LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH ENTRE LES RUES JEAN-PROULX NORD ET JEAN-PROULX SUD - 25 SEPTEMBRE 2005

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Pascal Dupont, organisateur de la Grande vente du boulevard de l'automobile, à fermer complètement la partie du boulevard Saint-Joseph située entre les rues Jean-Proulx nord et Jean-Proulx sud, sauf pour les véhicules d'urgence, le dimanche 25 septembre 2005 de 8 h 30 à 17 h 30, pour une vente spéciale de voitures, le tout selon les conditions suivantes :

- Assurer un nombre suffisant de places de stationnement hors rue pour la clientèle;
- Respecter les normes de signalisation routière du Québec (Tome V des normes du ministère des Transports du Québec) concernant la fermeture de rue;
- Fournir, installer et enlever toute la signalisation requise;

- Soumettre à la Ville de Gatineau un plan de signalisation au moins une semaine avant l'événement;
- Assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police pour la sécurité du public et la mise en opération des feux de circulation en mode clignotant durant l'événement;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- Assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville;
- Dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service d'ingénierie, section circulation et signalisation, avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances « responsabilité et indemnisation » et « responsabilité civile générale » (3 000 000 \$).

Adoptée

CE-2005-1357

SOUSSION 2005 SI 188 - AQUA SERVICES INC. - ACHAT DE DEUX BATEAUX DE SAUVETAGE ZODIAC INCLUANT MOTEURS ET REMORQUES - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 106 398,14 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Aqua Services Inc., 478, rue Notre-Dame, Repentigny, Québec, J6A 2T5, pour la fourniture de deux bateaux de sauvetage Zodiac incluant moteurs et remorques, au montant total révisé de 106 398,14 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 8 août 2005 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin, au montant total de 106 398,14 \$ incluant les taxes, seront pris à même les poste budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30287-001	45 000,00 \$	Règlement d'emprunt – Acquisition d'un bateau
11-40008-009	48 569,97 \$	Fonds de roulement – Acquisition de bateau
Futur FDI	6 353,17 \$	FDI – Acquisition de bateau
04-13493	6 475,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
21610-121	6 353,17 \$		Événements spéciaux // Suppl. rég./policiers
03-10110		6 353,17 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // suppl. rég./policiers

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 septembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1358

PARTICIPATION DE MESSIEURS RICHARD CÔTÉ, MARC BUREAU ET MADAME LOUISE POIRIER À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE CENTRAIDE OUTAOUAIS - 23 SEPTEMBRE 2005 - 210 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs Richard Côté, Marc Bureau et madame Louise Poirier à participer à une activité organisée par le Comité stratégique Centraide de la Ville de Gatineau qui aura lieu le 23 septembre 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 210 \$ à l'ordre de Centraide Outaouais à l'attention de madame Colette Dubois, C.P. 1970, succ. Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y9, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	30 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions
11406-972	90 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11413-972	90 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 septembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1359

PARTICIPATION DE MONSIEUR RICHARD CÔTÉ À UNE ACTIVITÉ SPÉCIALE DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS AU PROFIT DES PETITS DÉJEUNERS DE LA SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ - 10 SEPTEMBRE 2005

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Richard Côté à participer à une activité spéciale organisée par la Société de transport de l'Outaouais au profit des Petits Déjeuners de la Soupière de l'Amitié qui aura lieu le 10 septembre 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 80 \$ à l'ordre de la Soupière de l'Amitié de Gatineau à l'attention de madame Jeannine Falardeau, 111, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1T4, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	80 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 septembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1360 **SUBVENTION DE 500 \$ - RELAIS DES JEUNES GATINOIS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Relais des jeunes Gatinois à l'attention de monsieur Guylain Hotte, 315, rue Migneault, Gatineau, Québec, J8P 6J3, à titre de subvention pour le projet Maison de jeunes qui se déroulera du 16 septembre 2005 au 17 mai 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	500 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 septembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1361 **PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ DE LA PAROISSE SAINT-RENÉ GOUPIL – 1^{ER} OCTOBRE 2005 - 100 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise les membres du conseil à participer à une activité organisée par la paroisse Saint-René Goupil dans le cadre du 50^e anniversaire qui aura lieu le 1^{er} octobre 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la paroisse Saint-René Goupil, 400, rue Raymond, Gatineau, Québec, J8P 5H4, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	25 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	25 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions
11412-972	25 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11405-972	25 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 septembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1362 **PARTICIPATION ET SUBVENTION DE MESSIEURS ANDRÉ LEVAC ET MARC BUREAU À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS - 10 SEPTEMBRE 2005 - 200 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise messieurs André Levac et Marc Bureau à participer à une activité spéciale le 10 septembre 2005 au profit de la Société Alzheimer de l'Outaouais.

De plus, ce comité autorise messieurs André Levac et Marc Bureau à subventionner cette activité pour un montant de 100 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Société Alzheimer de l'Outaouais à l'attention de monsieur Guy Rochon, 20, rue Adelbert-Dumoulin, Gatineau, Québec, J9H 5K3 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	120 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11405-972	80 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la- Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 septembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1363

**SUBVENTION DE 850 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DE L'ÎLE DE HULL -
FÊTE DE QUARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE
LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 850 \$ à l'ordre de l'Association des résidents de l'Île de Hull à l'attention de monsieur Duncan Cass-Beggs, 120, rue Charlevoix, Gatineau, Québec, J8X 1R2, à titre de subvention pour la fête de quartier 2005 du district de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	850 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71488-692	850 \$		Mme Laferrière - Aménagement // Équip. non-capitalisable
11408-972		850 \$	Denise Laferrière - de Hull // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 septembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1364

SUBVENTION DE 50 \$ - FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER ET CENTRE D'ACCUEIL DE PAPINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de la Fondation du Centre hospitalier et centre d'accueil de Papineau à l'attention de monsieur Maurice Boivin, directeur général, 500, rue Bélanger, Gatineau, Québec, J8L 2M4, à titre de subvention pour la course de canards 2005 qui aura lieu le 11 septembre 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 septembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1365*

ENGAGEMENT DE LA VILLE DE GATINEAU À L'EFFET DE DÉBUTER UNE PROCÉDURE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502-2005 AFIN D'AUTORISER LA VENTE DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS DANS LES ZONES C-016-055, C-05-202 ET C-01-114 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE, DES PROMENADES, DE BUCKINGHAM – R. ALAIN LABONTÉ, PAUL MORIN ET JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE Canadian Tire souhaite vendre des véhicules récréatifs dans ses quatre magasins de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) émet des licences aux détaillants désirant vendre des véhicules récréatifs;

CONSIDÉRANT QU'avant d'émettre les licences, la SAAQ vérifie auprès des municipalités afin de s'assurer que le zonage autorise cet usage;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, seul le magasin Canadian Tire du secteur de Hull (boulevard de la Carrière) bénéficie d'un zonage qui permettrait la vente de véhicules récréatifs;

CONSIDÉRANT QUE la SAAQ pourrait émettre une licence provisoire aux trois autres Canadian Tire (Aylmer, Gatineau et Buckingham) si le conseil s'engage à modifier son règlement de zonage pour y autoriser la vente de véhicules récréatifs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'entériner sa recommandation à l'effet de s'engager à débiter les procédures de modification au règlement de zonage numéro 502-2005 afin d'autoriser la vente de véhicules récréatifs dans les zones C-16-055 (Canadian Tire d'Aylmer, 171, rue Principale), C-05-202 (Canadian Tire de Gatineau, 700, boulevard Maloney) et C-01-114 (Canadian Tire de Buckingham, 121, avenue Lépine).

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1366

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DU CONTRAT NUMÉRO 05-91 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - TRAVAUX DE RÉFECTION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES 2005 - MONTANT SUPPLÉMENTAIRE DE 37 046 \$

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-1176 adoptée le 6 juillet 2005, a adjugé un contrat à prix unitaires à Construction Lafarge Québec Ltée pour des travaux de réfection de trottoirs et de bordures de diverses rues de la ville, contrat numéro 05-91 au montant approximatif de 495 408,02 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires de réfection de trottoirs et de bordures dont les coûts sont évalués à 37 046 \$ incluant les taxes ont été demandés et peuvent être effectués sur la base des prix unitaires du susdit contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement du coût du contrat numéro 05-91 accordé à Construction Lafarge Québec Ltée dans le cadre des travaux de réfection de trottoirs et de bordures 2005 pour un montant supplémentaire de 37 046 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-50033-001-49617	1 273,48 \$	Réfection de trottoirs et de bordures – District de Val-Tétreau
18-50034-001-49618	424,49 \$	Réfection de trottoirs et de bordures – District de Wright – Parc-de-la-Montagne
18-50036-001-49619	21 436,89 \$	Réfection de trottoirs et de bordures – District de Saint-Raymond / Vanier
02-71497-692-49620	11 656,65 \$	Réfection de trottoirs et de bordures – District de Buckingham
04-13493	2 254,49 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 septembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1367

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2005-884 - MUTATION À L'ESSAI DE MONSIEUR BENOIT SIMARD AU POSTE D'OPÉRATEUR III - EAU POTABLE - AYLNER AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-884 adoptée le 1^{er} juin 2005, acceptait la mutation à l'essai de monsieur Benoit Simard au poste d'opérateur III – Eau potable – Aylmer au Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE M. Simard a demandé de retirer sa candidature pour le poste ci-haut mentionné le 1^{er} juin 2005 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la modification suivante :

- Que la résolution numéro CE-2005-884 soit modifiée de telle sorte que la mutation à l'essai de monsieur Benoit Simard au poste d'opérateur III – Eau potable – Aylmer au Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement soit annulée et que son nom soit retiré de la liste des employés mutés à l'essai.

Adoptée

CE-2005-1368

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2005-1146 - PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME AGATHE LALANDE AU POSTE DE CHEF DE DIVISION - QUALITÉ DE VIE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-1146 adoptée le 6 juillet 2005, acceptait la promotion à l'essai de madame Agathe Lalande au poste de chef de division – qualité de vie et développement communautaire au Module de la culture et des loisirs;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée au niveau de la détermination de la rémunération de Mme Lalande;

CONSIDÉRANT QUE la modification proposée permettra de refléter la réalité et de rémunérer Mme Lalande équitablement en fonction de ses responsabilités et expériences :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte que la rémunération de madame Agathe Lalande au poste de chef de division – qualité de vie et développement communautaire, Module de la culture et des loisirs soit celle prévue à l'échelon 6 plutôt qu'à l'échelon 5 de la classe 4 de l'échelle salariale des employés cadres et ce, rétroactivement au 7 juillet 2005.

Le Service des finances est autorisé à verser rétroactivement à Mme Lalande la différence salariale correspondant à la différence entre la rémunération versée entre le 7 juillet 2005 et aujourd'hui et celle qui aurait été due pour cette même période.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13160-115 – Module de la culture et des loisirs – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 septembre 2005.

Adoptée

M^c YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

MADAME MICHELINE LAROUCHE
Greffière adjointe et secrétaire adjointe
Comité exécutif